



Procès-Verbal de la Séance du Bureau Communautaire

du 04 juillet 2024

PRESENTS

Mme DUPONT Nathalie (Présidente), Mme BOYER Irène, M. BOURGE Jean-Yves, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard, M. RICHEL Bruno, Vice-président(e)s ;

Mme PLU Mathilde, autre membre.

EXCUSE(E)S :

M. BIZERAY Jean-Claude, Mme FÉVRIER Florence, COVEMAERKER Dominique.

Secrétaire de séance :

M. GOUHIER Sébastien.

QUORUM : 6

1. Délibération approuvant le procès-verbal de la précédente réunion

La Présidente propose au Bureau de délibérer afin d'approuver le procès-verbal de la séance du 11/06/2024.

Ne participent pas au vote car absents à la réunion : M GOUHIER et Mme BOYER.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Bureau adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la précédente réunion.

2. Délibération attribuant le marché de travaux d'assainissement Saint Biez en Belin

En vertu des délégations accordées par le Conseil au Bureau en date du 10/07/2020, la Présidente propose au Bureau d'attribuer le marché de travaux « réalisation de travaux de renouvellement d'assainissement EU et EP rue de la grange à St Biez en Belin ».

Le rapport d'analyse des offres était consultable au siège de la Communauté de Communes.

Le montant estimatif était de 161 500 € HT.

Elle rappelle que la publicité a été lancée sur la plateforme Sarthe marchés publics et au BOAMP le 21/05/2024. La date limite de remise des offres était le 14/06/2024.

Elle indique que 2 entreprises ont déposé une offre dans le délai.

Une première analyse des offres a eu lieu conformément aux critères annoncés dans le règlement de consultation.

Puis, une négociation a été lancée avec les deux candidats.

Sur le critère prix demandé, CHAPRON SAS a proposé la meilleure offre. Par contre, lors de cette négociation, CHAPRON SAS a indiqué ne pouvoir commencer qu'en décembre 2024 voire en Janvier 2025 donc bien plus tard que ce qui était imposé au règlement de consultation.

La Présidente a rappelé que la CDC a des impératifs de planning (Travaux VRD prévus par la commune juste après notre projet de renouvellement rue de la Grange) qui ne permet en aucun cas, à la Communauté de Communes, de décaler ses travaux.

Le Code de la commande publique prévoit une faculté de régularisation que nous avons formalisée à CHAPRON en lui faisant parvenir une correspondance le 3/7.

L'entreprise CHAPRON a indiqué en retour qu'elle maintenait son offre en l'état.
Juridiquement, la nouvelle offre de CHAPRON déposée dans le cadre de la négociation est donc irrégulière en tant qu'elle ne respecte pas l'une des exigences techniques des documents de la consultation, à savoir la période d'intervention imposée.
La Présidente a donc écarté l'offre de l'entreprise CHAPRON.

L'offre de l'entreprise BAUDUCEL TP SERVICES arrive par conséquent en première position.

La Présidente propose donc au Bureau communautaire de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise BAUDUCEL, pour un montant de 185 257,12 € HT (222 308,54 € TTC), avec un début d'intervention fixé à début septembre et un délai d'exécution de 32 Jours ouvrés.

- Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, :
- décide d'attribuer le marché à l'entreprise BAUDUCEL tel qu'exposé ci-dessus,
 - autorise la Présidente à signer le marché correspondant.

3. Questions d'actualité

- Mme Dupont remercie les élus et les agents d'avoir été présents à la soirée des 30 ans.
- Mme Dupont informe les membres que le projet de bâtiment blanc sur le Parc d'activités des Portes du Belinois est pour le moment repoussé pour retravailler le projet, d'où le fait que la subvention sollicitée est été mise sur le projet de construction de l'APS de St Biez.

Mme DUPONT lève la séance.

~~~~~

PV arrêté à la séance du Bureau communautaire du

Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

A Ecommoy, le **10 SEP. 2024**

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien GOUHIER

La Présidente,  
Nathalie DUPONT



Mis en ligne sur le site internet le .....**12. SEP. 2024**.....